

SÉNÉGAL
Enjeux et partenariats



La coopération décentralisée et non
gouvernementale franco-sénégalaise
pour l'eau et l'assainissement

pS-Eau

programme
Solidarité-Eau

Ce document a été réalisé avec le soutien du ministère des Affaires étrangères (ambassade de France à Dakar) et de l'Agence Française de Développement.

Coordination : Guillaume Aubourg et Sylvette Milin (pS-Eau), Pauline Lecointe (MAE/ambassade de France à Dakar).

Remerciements à Ousmane Hane (UC Pepam) et Hélène Julien (MAE/ambassade de France à Dakar).

Conception graphique et mise en page : Solange Münzer

Photographies : Guillaume Aubourg, Sylvette Milin, Ados, Gret, ville de Cherbourg-Octeville.

Impression : Panoply, décembre 2013.

La coopération décentralisée et non gouvernementale franco-sénégalaise pour l'eau et l'assainissement



Avant-propos

Comme dans bien des pays d'Afrique de l'Ouest, le secteur de l'eau et de l'assainissement se caractérise au Sénégal par une consolidation des politiques sectorielles et une grande diversité d'initiatives et d'acteurs, aussi bien nationaux qu'internationaux, étatiques et non gouvernementaux. L'originalité du Sénégal réside dans la volonté des autorités à valoriser et à organiser cette multiplicité des contributions.

Sous l'impulsion du ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, le Programme eau potable et assainissement du millénaire (Pepam) concoure depuis 2005 à cette démarche en proposant à tous les acteurs un cadre unifié d'intervention et des outils de programmation et de coordination de toutes les opérations.

En matière de coopération décentralisée et non gouvernementale, les initiatives franco-sénégalaises ne cessent en effet de se multiplier ces dernières années. Ce constat est encourageant, d'autant que les acteurs français (collectivités, Ong, associations de solidarité, professionnels de l'eau, etc.) agissent aujourd'hui de manière mieux coordonnée et donc plus efficace sur le territoire sénégalais. Les moyens financiers engagés sont croissants. Corolaires de leur diversité, ces partenariats engagés, qui participent à l'accès à des services humains essentiels et jouent un rôle majeur en matière d'appui au développement local, manquent encore de visibilité.

Le service de coopération et d'actions culturelles de l'ambassade de France, le programme Solidarité-Eau et l'unité de coordination du Pepam ont renforcé leur collaboration pour l'accompagnement et la valorisation de ces partenariats. Ce document en témoigne ; il vise à dresser un état des lieux des pratiques et opportunités d'interventions.

L'enjeu est aujourd'hui de prolonger la dynamique de mobilisation et de favoriser le partage des enseignements issus des projets afin que les volontés d'agir se poursuivent et que les actions futures gagnent encore en efficacité et en cohérence.



Sommaire

7 La stratégie pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

- 7 Un contexte sectoriel consolidé
- 10 Des lois pour l'eau et l'assainissement
- 11 Les acteurs de la gestion des services d'eau et d'assainissement
- 14 Quel rôle pour les collectivités ?

17 Des financements diversifiés

- 17 Des moyens croissants
- 19 L'impact majeur de l'application de la loi Oudin
- 19 Les financements étatiques en France
- 21 Mécénat de compétences et partenariat financier : la double contribution des acteurs privés
- 22 Des financements disponibles au Sénégal

25 Projets et partenariats

- 25 Cadrage général
- 26 Généralisation des partenariats multiacteurs
- 28 Une implication massive et structurée des migrants
- 31 L'organisation et la gestion du service de l'eau au cœur des stratégies d'intervention
- 34 L'assainissement, une préoccupation croissante

40 Perspectives

La stratégie pour l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement



Un contexte sectoriel consolidé

A l'instar de la communauté internationale, le gouvernement du Sénégal est engagé depuis 2005 dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui visent à réduire de moitié d'ici 2015 le niveau de la pauvreté dans les pays en développement (cf. encadré page suivante).



Le Pepam, un cadre unifié d'intervention

Le Programme national d'eau potable et d'assainissement du millénaire (Pepam) est l'instrument par lequel l'État compte atteindre les OMD en matière

d'eau potable et d'assainissement, en milieu urbain et rural. Le Pepam repose sur un principe essentiel : seuls les efforts concertés de l'État, de la société civile, des collectivités locales, mais aussi du secteur privé et des partenaires au développement permettront d'atteindre les objectifs fixés.

Le Pepam constitue le cadre programmatique dans lequel l'ensemble des interventions réalisées au Sénégal doivent s'inscrire, en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux fixés pour 2015 : pour l'eau potable, l'universalité de l'accès en milieu urbain et un taux d'accès de 82 % en milieu rural ; pour l'assainissement, un taux d'accès de 78 % en

Les besoins pour atteindre les OMD Eau et Assainissement au Sénégal

• Besoins en financements

Les financements requis entre 2005 et 2015 pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement ont globalement été estimés à 365 milliards de Fcfa (556 millions €) pour la composante eau potable et 312 milliards de Fcfa (475 millions €) pour la composante assainissement.

• Equipements à réaliser d'ici 2015

. 2,5 millions de personnes supplémentaires devraient accéder à un service d'approvisionnement en eau potable.

. 355 000 latrines devraient être construites et 1 670 écoles restent à équiper en zone rurale.

Taux d'atteinte des OMD au Sénégal

	MILIEU	2005 en %	2012 en %	CIBLE 2015 en %	GAP FINANCEMENT 2012-2015 (ME)
EAU	rural	64	81,2	82	30
	urbain	92	99,6	100	62
ASSAINISSEMENT	rural	26	35,6	64	47
	urbain	59,9	62,4	78	74

Les OMD sont quasiment atteints pour l'hydraulique, avec un taux d'accès de 89,5 % en 2012. Mais ils apparaissent désormais hors de portée pour l'assainissement.

Source : revue sectorielle Pepam 2013

milieu urbain et de 64 % en milieu rural.

A l'opposé d'un catalogue de contraintes ou d'interdits, le cadre unifié d'intervention du Pepam vise à l'efficacité des interventions et à générer des synergies cohérentes. Sa mise en œuvre repose sur la production d'outils, de plateformes d'information et sur les procédures de pilotage du secteur.

L'évaluation périodique des réalisations par rapport aux engagements initiaux est assurée au moyen de la revue annuelle du Pepam dont la préparation fait appel à la consultation des acteurs régionaux.

Les orientations post 2015

Pour l'eau potable

A travers la Lettre de politique sectorielle et le programme d'investissement 2016-2025, l'Etat fixe dès à présent les orientations stratégiques pour l'eau potable :

- développer la desserte pour garantir l'accès universel tout en réduisant les modes d'accès précaires ;
- améliorer le service pour une qualité de l'eau satisfaisante et promouvoir une meilleure gouvernance sectorielle ;
- intégrer le droit à l'eau dans le corpus juridique sectoriel, notamment dans le Code de l'eau en cours de révision ;
- institutionnaliser des mécanismes opérationnels de régulation pour une gestion efficace des interfaces entre acteurs ;
- développer des partenariats public/privé.

Pour l'assainissement

Sur le plan institutionnel, le Mécanisme communautaire de développement de l'assainissement rural (MCDAR) vise une meilleure exécution des crédits d'investissement de l'Etat. Il favorise la maîtrise d'ouvrage déléguée par un processus de déconcentration, de décentralisation et de "faire-faire", par :



- le renforcement des capacités des services régionaux d'assainissement (SRA) ;
- une plus forte implication des collectivités locales ;
- le développement de partenariats public – privé.

Sur le plan opérationnel, la nouvelle stratégie fait de l'éradication de la défécation à l'air libre une priorité et s'appuie sur une approche combinée de l'offre et de la demande. Les résultats encourageants obtenus par la méthode ATPC (Assainissement total piloté par la communauté) devront dorénavant être optimisés par une exigence de qualité des ouvrages réalisés (qui incluent la réhabilitation d'ouvrages traditionnels) et par des mécanismes de subventions des équipements.



Des lois pour l'eau et l'assainissement

- La loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement (SPEPA) adoptée en 2008 renforce le cadre juridique du secteur de l'hydraulique. Elle définit les modalités d'exercice par l'Etat et les collectivités locales de l'autorité délégante du service public et de la délégation de sa gestion à des entités privées (incluant en milieu rural les associations d'usagers des forages motorisés – Asufor – et les opérateurs privés).

S'agissant d'eau potable en milieu rural, l'axe central est l'extension des principes de la réforme de la gestion des forages ruraux motorisés :

- vente de l'eau au volume pour couvrir les frais d'exploitation ;
- généralisation de la mise en place d'associations d'usagers de forage et orientation vers la séparation des fonctions de représentation des usagers (relevant de l'Asufor) des fonctions d'exploitation (relevant de gérants locaux chargés de la production, de la distribution et de la vente de l'eau) ;
- achèvement du désengagement de l'Etat des activités opérationnelles de gestion du service public de l'eau potable au profit du secteur privé.

- La loi portant sur le code de l'assainissement (2009) et son décret d'application (2011) précisent l'organisation du service d'assainissement autonome dans les zones périurbaines et rurales et confirment la responsabilité des collectivités locales dans la planification et la maîtrise d'ouvrage des projets d'assainissement autonome.

Délégation de la maintenance et de la production au secteur privé

Le principe de délégation du service public de l'eau en milieu rural connaît ses premières expériences. Compte-tenu de l'ampleur des réalisations dans le cadre des projets Gorom Lampsar et Notto-Ndiosmone-Palmarin, qui desservent plus de 400 000 personnes, l'Etat a engagé en 2012 le recrutement de délégataires pour ces systèmes d'alimentation. Les 600 forages motorisés du bassin arachidier, zone test de la réforme de la gestion des forages motorisés, font aussi l'objet depuis 2013 d'un transfert à des opérateurs. (Voir également l'expérience du Papepas, page 35)



Les acteurs de la gestion des services d'eau et d'assainissement

- **Le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement**

Au niveau national, c'est le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) qui assure la définition et le suivi des politiques, la planification des interventions et la régulation des services publics. Le ministère comprend quatre directions centrales ainsi que des services déconcentrés : les subdivisions, les services régionaux de maintenance et les brigades des puits et forages. Le MHA assure également la tutelle de la Sones, de l'Onas et de l'office du lac de Guiers (cf. page suivante).

- **L'Unité de coordination du Pepam (UCP)**

L'UCP coordonne l'exécution des activités des directions des ministères et des agences d'exécution, les interventions des bailleurs de



Réservoirs de l'AEP de l'axe Notto-Diosmone-Palmarin.

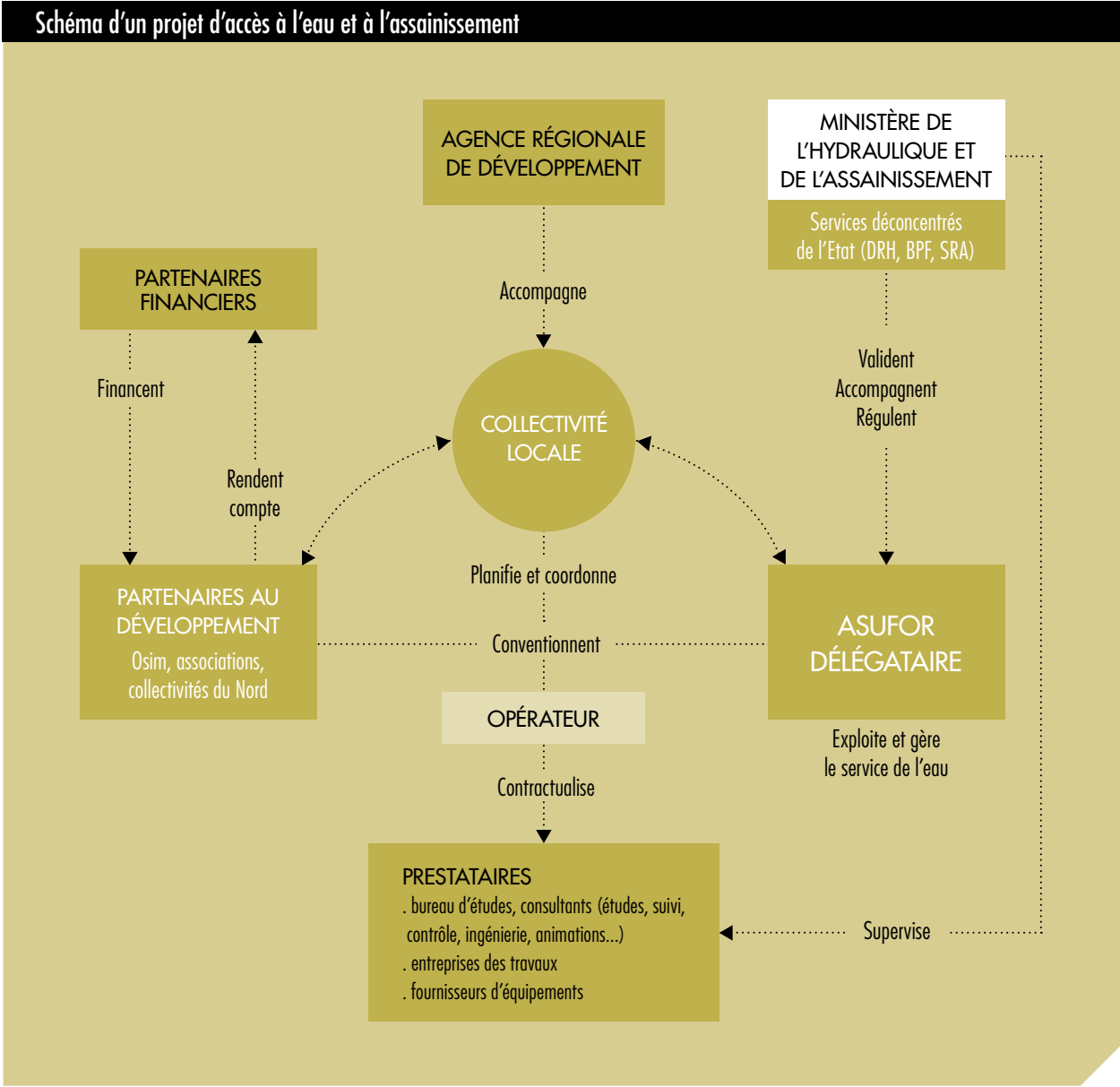
fonds et veille à la bonne marche du système de planification et de suivi-évaluation en relation avec le MHA. L'UCP intervient dans la recherche et la mobilisation de financements. (www.Pepam.gouv.sn)



En zone urbaine

- **La Société nationale des eaux du Sénégal (Sones)** est l'établissement public chargé par l'État du patrimoine et des investissements dans les grandes villes. (www.sones.sn)

- **La Sénégalaise des eaux (SDE)**, entreprise privée, assure l'exploitation du service d'approvisionnement dans le périmètre de la Sones. Cet opérateur est lié à l'État par un contrat d'affermage et à la Sones par un contrat de performance. (www.sde.sn)



- L'Office national de l'assainissement du Sénégal (Onas) est l'opérateur public en charge du patrimoine et de l'exploitation du service de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans les grandes villes où intervient la Sonés. (www.onas.sn)

- L'Office du lac de Guiers (Olag). Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 2010, l'Olag assure la gestion des eaux du lac de Guiers, source d'approvisionnement en eau potable de Dakar et sa banlieue. Cette mission comprend : la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la conception et le contrôle des études et des travaux portant sur les infrastructures relatives à la gestion du plan d'eau, l'exploitation et la maintenance des équipements et enfin le suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau du lac.

En zone rurale

Depuis le début de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des forages ruraux motorisés (Regefor) en 1999, la gestion du service de l'eau est assurée dans la majorité des cas par les associations d'utilisateurs des forages (Asufor), supervisées par les services déconcentrés de la direction de l'exploitation et de la maintenance (DEM).



Création d'un office public pour la gestion des forages en zone rurale

Pour renforcer la gestion du patrimoine hydraulique rural relevant du domaine public de l'Etat, le suivi du service et assurer ses missions de régulation entre les acteurs (Asufor, exploitants, opérateurs privés de maintenance et de production), l'Etat a créé un établissement public à caractère industriel et commercial : l'Office de gestion des forages ruraux (Ofor), qui à partir de 2014, devrait se substituer à la DEM.



Quel rôle pour les collectivités locales ?

Les collectivités sénégalaises, pivots du développement local

Au Sénégal, le secteur de l'eau ne fait pas (encore) partie des compétences transférées aux collectivités. Celles-ci ne sont pas maîtres d'ouvrage du service mais figurent bien comme les acteurs pivots de la programmation communale à travers l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan local de développement (PLD) auquel s'ajoute désormais le plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA).

Les agences de développement régional (ARD), organes techniques des collectivités en matière d'assistance à la programmation et à la concertation régionale apportent un concours méthodologique dans l'élaboration des PLHA, l'animation d'instances de concertation réunissant collectivités, services de l'État, acteurs locaux et opérateurs de coopération.

Si la plupart des PLHA ont été élaborés à partir de financements publics multilatéraux ou bilatéraux, il est cependant important de souligner que près de 30 PLHA (soit environ 10 %) ont été financés et réalisés dans le cadre de projets non gouvernementaux franco-sénégalais.

Par ailleurs, grâce à des initiatives de coopération décentralisée, des démarches d'aide à la décision et à la planification ont été conduites à l'échelle de centres urbains, qui, à la différence des communautés rurales, ne disposent pas de PLHA. On retiendra à ce titre la définition de la stratégie pour l'assainissement de la ville de Louga appuyée par l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ainsi que le récent partenariat entre les municipalités de Valence et de Waoundé.

Le plan local d'hydraulique et d'assainissement (PLHA)

Instrument de planification locale multithématique, le Plan local de développement (PLD) intégrait de manière insuffisante les questions d'eau et d'assainissement. Prévu au niveau de chacune des communautés rurales du Sénégal et en complément du Plan local de développement, le PLHA est désormais l'outil de planification et de programmation dédié au secteur hydraulique. Elaboré sous l'égide des communautés rurales suivant une démarche de participation des populations, cet outil identifie et hiérarchise les investissements à réaliser. Après adop-



tion par le conseil rural, le PLHA est ainsi destiné à servir de référentiel unique pour l'élaboration de tous les projets, ceux pilotés par l'État comme ceux des acteurs de coopération non étatique.

Cette nouvelle approche est déterminante car tout en participant à la responsabilisation des élus, elle offre à tous les intervenants une visibilité accrue sur les investissements prioritaires à réaliser avec la définition des opérations au stade d'avant projet sommaire. Les PLHA ont ainsi participé activement à la mobilisation des acteurs français de coopération et à l'articulation des opérations sur les territoires.



Elaboration d'un schéma communal d'assainissement

Depuis 2009, les villes de Waoundé et de Valence, ainsi que l'association Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal (ADOS) sont mobilisées dans un partenariat de coopération décentralisée.

Le programme de coopération s'inscrit dans un processus d'appui au développement local et de renforcement des institutions municipales. La question de l'assainissement, identifiée comme un axe stratégique majeur par l'équipe municipale de Waoundé, s'est traduite par la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel.

Première étape, un schéma communal d'assainissement a été élaboré en 2011. Sa mise en œuvre comprend un volet concertation (mise en place de comités de quartier favorisant une démocratie locale), un volet formation (émergence d'animateurs locaux chargés de la sensibilisation des familles) et l'élaboration d'outil de planification et de suivi. •

Documents de référence et outils méthodologiques sont à consulter et télécharger sur : www.pepam.gouv.sn et www.pseau.org/fr/senegal

DOCUMENTS DISPONIBLES

- Les textes législatifs et réglementaires, le manuel de procédures et les rapports des revues annuelles du Pepam, la liste des programmes nationaux d'investissement, la cartographie des taux d'accès par région...
- Les coordonnées des services techniques de l'Etat (directions nationales, services régionaux, brigades des puits et forages...).
- Les statuts-type des associations d'usagers de forages, l'annuaire des acteurs et des professionnels de l'eau...

AUTRES DOCUMENTS MÉTHODOLOGIQUES

- *Accès à l'eau potable dans les pays en développement - 18 questions pour des services durables*, pS-Eau 2012. www.pseau.org/fr/methodologie
- *Intervenir pour l'assainissement dans les pays en développement : les questions essentielles pour des services durables*, pS-Eau 2013. www.pseau.org/fr/methodologie
- *Six guides méthodologiques d'appui à l'élaboration de stratégie communale pour l'eau et l'assainissement*, pS-Eau 2012. www.pseau.org/smc/guides

LIVRE BLEU SÉNÉGAL • L'EAU, LA VIE, LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Édité par le Secrétariat international de l'eau, ce document est le résultat d'un long processus participatif initié par la société civile sénégalaise.

Il offre une analyse des politiques et stratégies du secteur et fournit une mesure indépendante des progrès effectués à l'égard des OMD, tant

du point de vue quantitatif (taux de couverture, portefeuille de projets en cours et à venir, financements complémentaires nécessaires...) que qualitatif (expériences innovantes, avancement des réformes et de la réflexion, participation de la société civile).

www.sie-isw.org/fr/plaidoyers/livres-bleus

Des financements diversifiés

La mise en œuvre d'initiatives de coopération de plus en plus nombreuses a été favorisée par les outils de la politique sectorielle et le développement de plans stratégiques locaux, voire régionaux. La coopération pour le secteur de l'eau s'est également développée grâce à la multiplication et une meilleure articulation des

sources de financement, dont le nombre et les volumes de dotations ont connu une croissance importante. Qu'il s'agisse des mécanismes classiques de la coopération française, de fonds privés ou de récents dispositifs solidaires, une large gamme d'opportunités de financement est désormais mobilisée.



Des moyens croissants

De 2009 à 2011, environ 16,2 millions d'euros (10,6 milliards de Fcfa) ont été mobilisés dans le cadre de la coopération décentralisée et non gouvernementale franco-sénégalaise pour l'eau et l'assainissement. Les montants des projets

(247 000 € en moyenne) sont relativement élevés.

Quelques projets de très grande ampleur ont bénéficié de cofinancement de l'Union européenne, via son initiative sectorielle et le dispositif de la Facilité Eau, par exem-

ple le partenariat de coopération décentralisée entre Coubalan et Cherbourg en lien avec l'Ong italienne Acra, ou le programme d'accès et de gestion de l'eau potable et d'assainissement au Sénégal oriental (Agepa) mis en œuvre par le GRDR (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural).

Sur la période 2009- 2011, le soutien financier des pouvoirs publics français au secteur eau et assainissement en soutien aux initiatives non gouvernementales s'est élevé à 2,5 millions d'euros, soit 15 % des engagements.

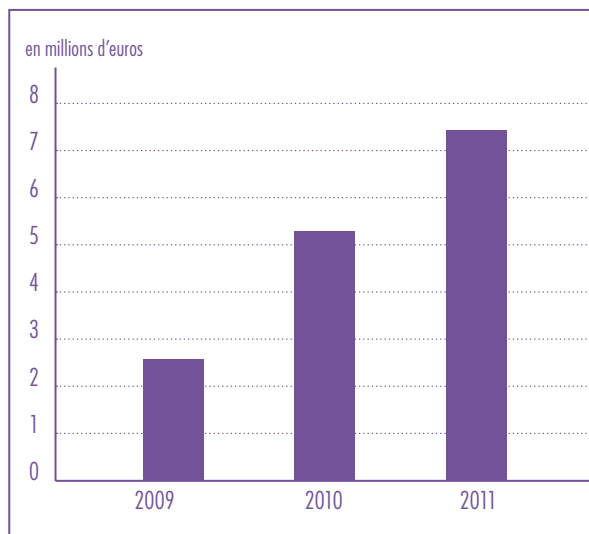
Le budget des projets peut aussi intégrer les apports assurés par l'Etat sénégalais, notamment à travers des programmes d'investissement du Pepam ou via le budget de l'Etat.

Encouragée comme gage d'appropriation et de pérennité du fonctionnement des équipements, la contribution financière des usagers comme des collectivités sénégalaises a été largement mise en œuvre. Si le principe est partagé, notamment par les collectivités sénégalaises, son application a parfois été délicate à mettre en œuvre pour des raisons multiples (ressources non disponibles ou surestimées, complexité des procédures de décaissement, etc.), entraînant un allongement des délais de réalisation. Bien que modeste au regard des budgets engagés, cet apport local est loin d'être négligeable.



Château d'eau réalisé dans le cadre du partenariat Cherbourg-Coubalan.

Les financements mobilisés





L'impact majeur de la loi Oudin-Santini

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini autorise les agences de l'eau ainsi que les collectivités locales et leur regroupements à consacrer jusqu'à 1 % des ressources affectées à leurs budgets eau et assainissement à des actions de solidarité internationale. Mis en place simultanément au lancement du Pepam, les financements Oudin-Santini ont contribué de façon massive à l'amplification des opérations (en nombre comme en ampleur).

L'apport financier croissant des six agences de l'eau françaises à des projets de toutes dimensions, portés par les collectivités ou par les associations, re-

présente près d'un quart des engagements annuels. De nombreuses collectivités ont également recours au financement Oudin-Santini : ville de Paris, communautés urbaines de Lyon, de Nantes et de Cherbourg, Syndicat des eaux d'Île-de-France, Syndicat d'assainissement de l'agglomération parisienne, Syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes etc.

L'ensemble des engagements issus de la loi Oudin-Santini contribuent ainsi à hauteur de 30 % du financement global des projets et 10 % du total des fonds Oudin-Santini français sont mobilisés au Sénégal.

• **INFOS+** www.pseau.org/fr/methodologie/financements • www.pseau.org/fr/1pourcent



Les financements étatiques en France

Le secteur de l'eau et de l'assainissement s'inscrit pleinement dans les axes prioritaires figurant dans le nouveau document cadre de partenariat (DCP) adopté en 2013 par le Sénégal et la France. Les dispositifs d'appui technique et financier mis en œuvre

par l'Agence française de développement ou le ministère des Affaires étrangères peuvent par conséquent soutenir, selon des modalités spécifiques, des initiatives portées par les acteurs non gouvernementaux franco-sénégalais.



Le ministère des Affaires étrangères (MAE), partenaire des collectivités françaises

• Soutien financier aux initiatives

Le ministère français des Affaires étrangères accompagne les initiatives de coopération décentralisée à travers un dispositif de soutien financier fondé sur des appels à projets, triennaux et annuels. La priorité est donnée aux projets portés en commun par plusieurs collectivités territoriales. Les financements ciblent des actions de développement institutionnel et d'appui à la gouvernance des services publics. Entre 2009 et 2012, une dizaine d'actions de coopération décentralisée ont été soutenues pour environ 1,25 million d'euros.

• **INFOS+** www.diplomatie.gouv.fr/cooperation-decentralisee

• Mobilisation de l'expertise

En 2011, le MAE a complété son dispositif de soutien avec le lancement du Programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales (PACT2). Celui-ci permet de labéliser l'expertise, dans un domaine donné, d'une collectivité française et de financer des missions techniques (de courte ou longue durée) à l'initiative de celle-ci ou à celle du ministère.

En 2012, 34 collectivités ont été labellisées dont 3 sur l'eau. Ce dispositif peut être sollicité par les collectivités sénégalaises ne disposant pas encore de collectivité française partenaire.

• **INFOS+** Plaquette du PACT 2, collectivités labellisées, procédure sur : www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des/appels-a-projets-et-fonds-en/appel-a-projets-pact2



AFD et ONG, partenariat renforcé

Historiquement très engagée au Sénégal, l'Agence française de développement concentre son aide "eau" sur le volet de l'hydraulique urbaine du Pepam.

Au sein de sa division Partenariat Ong, l'AFD favorise le dialogue et propose des dispositifs de financement : soutien aux projets et programmes, financement d'innovation sectorielle (Fisong). Ces dispositifs s'adressent aux Ong professionnelles aptes à mettre en œuvre des programmes. L'AFD accompagne également des petits projets soutenus par les associations françaises à travers l'Agence des microprojets dont le fonds de dotation a été considérablement augmenté.

• INFOS+

– www.afd.fr/home/AFD/nos-partenaires/ONG

– www.microprojets.org



Mécénat de compétences et partenariat financier : la double contribution des acteurs privés

Les acteurs privés (fondations, professionnels de l'eau) participent activement à la coopération pour l'accès à l'eau et l'assainissement, dans des proportions conséquentes et des modalités variées.

Les dotations de ces acteurs privés contribuent d'une part à la diversification des financements et à l'optimisation d'effets de levier, tant au niveau de microprojets d'acteurs associatifs que celui de programmes pluriannuels de collectivités ou d'Ong. A travers le volontariat et le mécénat de compétences, les partenaires privés fournissent d'autre part un appui technique apprécié.

Citons comme exemple les missions d'expertise technique (diagnostic, recrutement d'entreprises, suivi de chantiers, formation à l'exploitation) réalisées grâce à l'Ong Aquassistance par des volontaires du groupe Suez Environnement, qui ont contribué à la mise en œuvre du programme de coopération entre les collectivités de Houdan et de Suella.

Autre exemple : dans la cadre du Papepas (cf. zoom page 32), un volontaire de la Fondation Veolia environnement a assuré auprès des agents d'exploitation de l'AEP de Diawara une formation in situ en potabilisation (eau de surface) et technique de chloration.



Un volontaire Veolia en mission de suivi-évaluation.

• INFOS+

- www.pseau.org/fr/methodologie/financements/nationaux/fondations
- www.microprojets.org/http://www.fondations.org/



Les financements disponibles au Sénégal

Afin d'accompagner la montée en puissance des acteurs non gouvernementaux et de renforcer l'efficacité de leurs interventions, le service de coopération et d'actions culturelles de l'ambassade de France a mis en place en 2005 un centre de ressources et de conseils dédié aux acteurs non gouvernementaux sénégalais et français : le pôle de la coopération non gouvernementale. Celui-ci s'appuie sur deux mécanismes de financement déconcentrés : le Fonds social de développement (FSD) et le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD).

- **INFOS+** www.polecng.sn



Le FSD, un outil au service du développement local

Doté d'un budget d'un million d'euros pour la période 2013-2015, le FSD contribue au cofinancement de projets de développement local portés par les associations et les collectivités sénégalaises. Les procédures de sélection et de suivi favorisent la responsabilisation des acteurs locaux en matière de pilotage des opérations et de gouvernance des infrastructures mises en place.



Une adduction d'eau multivillage à Guinguéno

Dans la communauté rurale de Ngathie Naoundé (9 000 habitants – région de Fatick), le peu d'eau disponible n'était par ailleurs pas potable, en raison de la présence excessive de sel et de fluor dans la nappe phréatique.

Les autorités communales ont contacté l'Ong Enda Tiers-Monde. Après une première phase d'intervention complexe, un forage de 273 m et un réservoir de 150 m³ ont été réalisés en 2008 sur cofinancement du Fonds Eau du Grand Lyon (communauté urbaine de Lyon et Veolia Eau). La Fondation Veolia Environnement a également apporté son expertise technique dans le cadre de son dispositif de mécénat de compétences.

En 2010, complétant un budget additionnel de 140 400 €, un cofinancement du FSD de 96 000 € a permis l'installation d'un réseau de distribution de 15 000 mètres desservant dix villages par bornes-fontaines et la mise en place des instances d'exploitation et de gestion de cet équipement (formation technique du conducteur du forage, constitution et organisation de l'association des usagers du forage). •



Une rue de Pikine équipée en nouveaux puisards.



Opérations puisards à Pikine

Yeumbeul Sud est l'une des 16 communes d'arrondissement de la ville de Pikine. La population, marquée par une croissance démographique estimée à 5 % par an, dispose de peu d'infrastructures d'assainissement sur un site mal viabilisé et dépourvu de réseau collectif. Faute d'équipement, les eaux usées domestiques sont généralement versées dans la cour des ménages ou dans la rue.

Face à cette situation, un premier programme communautaire de traitement des ordures ménagères et d'installation d'ouvrages d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées a été engagé par l'Ong Enda Tiers-Monde en 1998.

Dans ce programme, l'Union des Frères yeumbeulois (UFY) a été maître d'œuvre pour la construction de 52 puisards, de 8 latrines et du préramassage des ordures. Cette opération a permis à l'UFY d'acquérir l'expertise suffisante pour poursuivre son action de façon autonome et d'assurer la réalisation complémentaire de 60 puisards avec un premier soutien du FSD et la participation des populations concernées dans 5 quartiers. L'engagement des populations et des responsables de l'Ong dans la conduite du projet a été déterminant dans sa réussite.

Les acquis de ces projets ont conduit l'association à poursuivre sa stratégie d'intervention pour contribuer d'avantage à l'amélioration de l'environnement. En 2009, une nouvelle phase de réalisation portant sur 100 nouveaux puisards a été réalisée avec l'appui financier renouvelé de l'ambassade de France (FSD).

Budget total : 19 426 450 Fcfa
(30 000 €) dont 24 000 € au titre
du FSD et 3 760 000 Fcfa
(6 000 €) assurés par l'UFY. •

Le PAISD, un programme d'appui aux initiatives des migrants

L'intérêt des pouvoirs publics français et sénégalais pour la dynamique des migrants comme acteurs du développement s'est traduit par la mise en œuvre de programmes bilatéraux de soutien aux initiatives de la diaspora. A travers la composante "appui au développement local dans les régions d'origine des migrants", ces programmes contribuent à l'atteinte des OMD fixés par le Pepam. L'eau potable est en effet le deuxième secteur d'intervention des migrants après l'éducation.

Les financements mobilisés par les migrants pour le secteur de l'eau s'élèvent ainsi à environ 4 millions d'euros sur la période 2006 – 2012. Plus de trente projets d'adduction d'eau potable ont vu le jour. Les associations de migrants bénéficient pour leurs projets d'un soutien méthodologique important. Des procédures favorisant la responsabilisation des acteurs locaux, la bonne gouvernance et la qualité des projets ont été généralisées :

- implication et supervision des interventions par les services techniques déconcentrés de l'Etat et suivi régulier sur le terrain ;



Borne-fontaine à Bokidiawé

- contractualisation systématique avec un bureau d'études ou une Ong pour la réalisation des études préalables et la maîtrise d'œuvre des projets ;
- application de procédures de mise en concurrence des entreprises par appels d'offres ;
- articulation des actions avec les plans locaux d'hydrauliques et d'assainissement (PLHA).

• **INFOS+** www.codev.gouv.sn

Projets et partenariats



Cadrage général

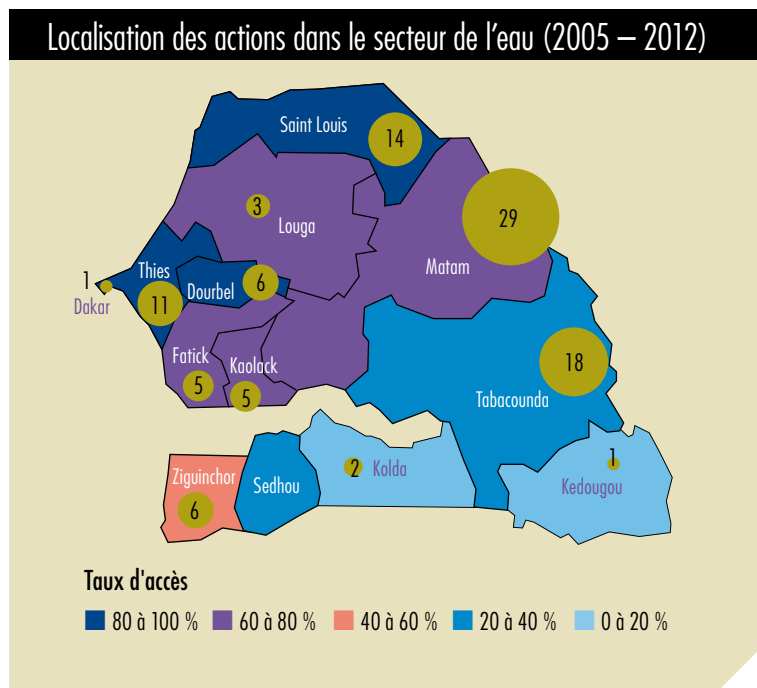
Depuis 2005, plus d'une centaine d'actions ont été menées dans le secteur de l'eau par les acteurs français de coopération non gouvernementale et décentralisée. Le nombre et la multiplicité des interventions ne permettent pas une présentation détaillée de ces expériences. En voici cependant les principales caractéristiques et quelques exemples.

Le descriptif des opérations identifiées est consultable sur l'atlas des actions eau et assainissement au Sénégal via www.pseau.org/senegal

Les initiatives couvrent l'intégralité du territoire sénégalais mais les régions de Matam et de Tambacounda connaissent une forte concentration des projets,

aussi bien en nombre d'actions qu'en volume financier engagés.

Cette densité s'explique d'une part en raison de nombreux partenariats de coopération décentralisée historiques ou plus récents dans la région de Matam (régions Rhône-Alpes et Nord-Pas de Calais, départements de la Drôme, de l'Ardèche, des Yvelines, ville de Valence, etc.). D'autre part, ces deux territoires correspondent à la principale zone d'intervention de la diaspora sénégalaise. Près de 90 % des projets d'accès à l'eau potable portés par des associations de ressortissants en France depuis 2005 sont localisés sur cet espace.



Compte tenu de la généralisation des partenariats multiacteurs, il n'est pas aisé de proposer une répartition affinée de ces opérations par catégorie d'acteurs. On peut néanmoins retenir qu'un tiers d'entre elles est initié dans le cadre de la coopération décentralisée, un autre tiers est mené par des associations de ressortissants sénégalais et le dernier tiers est porté par des Ong (professionnelles ou bénévoles).



Généralisation des partenariats multiacteurs

Quelles que soient la dimension et la nature des opérations, celles-ci font intervenir un grand nombre d'acteurs aux compétences et aux missions spécifiques. Les services techniques de l'Etat sont presque systématiquement impliqués dès la phase de conception des actions, ce qui leur permet de provoquer des articulations opérationnelles, notamment avec les programmes d'investissement du Pepam

assurés par les acteurs bi et multilatéraux (Banque mondiale, UEMOA, JICA, etc.).

Visant l'efficacité par l'addition de compétences complémentaires et l'échelle d'intervention la plus pertinente, les intervenants ont intensifié leur mode de collaboration tout en ayant recours aux compétences des opérateurs sénégalais (bureaux d'études, entreprises, divers prestataires).



Des collectivités fédérées autour de la gestion de l'eau à Matam

Les départements de l'Ardèche, de la Drôme et la région Rhône-Alpes sont engagés de longue date en coopération décentralisée avec le conseil régional de Matam et les communautés rurales des Agnam et de Ouro Sidi.

La mise en œuvre d'un programme conjoint a été confiée à l'association Ardèche Drôme Ouroussogui Sénégal (ADOS). Ce programme vise l'amélioration de la gestion du service de l'eau à l'échelle régionale. Il s'articule autour de plusieurs volets :

- **le renforcement de la maîtrise d'ouvrage.** Il a été assuré à travers la planification des besoins et la réalisation de systèmes d'adduction multivillageois qui ont été l'occasion d'exercer concrètement l'animation de dialogues entre usagers et services techniques, et de généraliser la contractualisation avec les différents prestataires ;
- **un appui à l'émergence de compétences techniques locales** pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages hydrauliques : organisation de formations et de visites d'échanges à destination des techniciens et responsables des Asufor. Ces activités ont été assurées par la Fédération régionale des Asufor de Matam, qui a été appuyée pour jouer ce rôle et assurer ses missions d'accompagnement auprès des 70 Asufor qui la composent ;

- **le développement de l'offre de formations.** Pour répondre aux besoins en compétences concernant la réalisation et la maintenance des équipements, une formation a été dispensée au sein du centre de formation professionnel d'Ouroussogui. Une quinzaine d'artisans et techniciens locaux en ont bénéficié (notamment en électromécanique, pose de canalisations...) à l'occasion de chantiers écoles. Ces techniciens continuent de bénéficier d'une formation continue dans le cadre des microentreprises qu'ils ont créées avec l'appui du programme. •



Chantier école supervisé par l'ADOS.



Une implication massive et structurée des migrants

L'implication des associations de migrants autour de l'accès à l'eau potable n'est pas nouvelle. Grâce en particulier au PAISD, on constate néanmoins une évolution importante des modalités d'interventions, en termes de dimensionnement des projets, de moyens financiers mobilisés et des partenariats techniques noués ou de niveau de service apporté.

Entre 2009 et 2012, près de 50 % des interventions ont consisté à l'exécution de systèmes complets d'adduction d'eau potable permettant une desserte par bornes-fontaines et branchements privés de localités de 1 000 à 13 000 habitants. Au total plus de 100 000 usagers ont été concernés. En dix ans, le montant moyen des actions initiées par les migrants dans le secteur de l'accès à l'eau potable a augmenté de plus de 400 %. Les interventions sont passées d'un montant moyen de 30 000 euros, pour la réalisation de puits modernes, de réhabilitations ou d'extensions de réseau de petites ou moyennesvergures financées intégralement sur fonds propres, à des interventions prenant en charge l'ensemble des éléments constitutifs d'une AEP (captage, production, stockage, distribution, accès) pour un montant moyen de 130 000 € mobilisant en moyenne 2,5 partenaires financiers.



Forage et alimentation en eau potable à Soringho

Le service d'alimentation en eau potable des villages de Soringho Sebbé, Soringho pulaar, Fora et Weindou Ali situés dans la région de Matam est le fruit de la ténacité de l'association Sorifora composée des ressortissants originaires de ces villages et de ses partenaires.

Soutenus par l'Etat du Sénégal (38 000 €), le PAISD (143 000 €) et la ville de Paris (25 000 €), le projet a abouti, en plusieurs phases et malgré la difficulté de mobilisation locale des fonds, à une desserte en eau par branchements privés sur l'ensemble des villages (qui comptent au total plus de 5 000 habitants).

Les premières études ont été réalisées en 2006. En 2007, les travaux sont lancés. Ils permettent la réalisation d'un forage équipé, d'une cabine de pompage et d'un logement du conducteur de forage, d'un château d'eau de 150 m³ et d'un réseau de distribution de 5,4 km desservant 1 potence, 8 bornes-fontaines et 50 branchements privés. Parallèlement, une association des usagers du forage (Asufor) a été mise en place afin de d'assurer une gestion efficace du service.



Le comité de pilotage autour du point de forage de Soringo

L'évolution rapide des habitudes de consommation en eau, avec une demande forte pour la desserte par branchements privés dans les concessions et la nécessité de doter le système d'alimentation de points d'eau spécifiques pour le bétail, ont poussé l'association Sorifora et l'Asufor à concevoir avec l'appui technique de bureaux d'études sénégalais une phase complémentaire de densification du réseau secondaire.

D'un coût total de 275 000 € ce projet, qui a évolué dans le temps, a été marqué par la difficile mobilisation des financements attendus de la communauté rurale dans sa première phase et l'adaptation du système de distribution due à l'évolution de la demande des usagers qui privilégient désormais la desserte à domicile. •



Projet d'AEP multivillage à Goudiry

Situées au nord de la commune de Goudiry dans la région de Tambacouda, les 5 localités de Diaré Mbolo, Diaré Maboubé, Madina Gourel Guiraye, Djida et Garala comptent au total 1 300 habitants établis le long d'une vallée de 7,5 km. Avant l'intervention, les habitants s'alimentaient en eau à deux puits modernes, des puits traditionnels et des mares temporaires. Les corvées d'eau étaient pénibles en raison de la profondeur de la nappe et de l'éloignement des puits. Les risques de contamination de l'eau étaient importants du fait de la double utilisation des puits pour la consommation humaine et celle du bétail. Le projet porté par les ressortissants de trois des cinq localités (les villages de Garala et de Djida



L'un des trois abreuvoirs construits dans le village de Diaré Mbolo.

n'ayant pas de migrants établis en France) s'est adossé à la réalisation préalable d'un forage effectué à Diaré Mbolo, dans le cadre d'un programme étatique financé par l'Uemoa.

D'un montant total de 157 000 € financé à hauteur de 70 % par le PAISD, 20 % par les ressortissants et avec l'appui des fondations Adoma et Coallia (10 %), le projet a consisté en la réalisation d'un système d'adduction d'eau multivillage comprenant un château d'eau de 75 m³ à 20 mètres sous radier, un réseau de distribution de 9 km desservant les infrastructures scolaires et sanitaires, des bornes-fontaines publiques et des branchements privés dans les concessions ainsi que trois

abreuvoirs. La prise en compte de l'abreuvement du cheptel est un élément important du projet puisque sa consommation journalière élevée contribue à la viabilité technique et financière du service d'approvisionnement. La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au Gret qui a effectué les études préalables, le suivi du projet et a accompagné les acteurs locaux dans la mise en place des instances de gestion du service, en lien avec la Brigade des puits et forage de Goudiry. •





L'organisation et la gestion du service de l'eau au cœur des stratégies d'intervention

Au-delà de la simple réalisation d'équipements, la caractéristique dominante des opérations réside dans le souci de structurer l'organisation et la ges-

tion du service public, notamment à travers le renforcement de la compétence des acteurs locaux de la filière.



Droit équitable à l'eau et gestion communautaire à Tengory

Située à quelques kilomètres de Ziguinchor, la communauté rurale de Coubalan, composée de treize villages (17 000 habitants), est engagée depuis 2001 dans une coopération décentralisée avec la ville de Cherbourg-Octeville. De nombreux partenaires se sont rassemblés autour de la conduite de deux grands programmes hydrauliques.

Sur la période 2007-2010, il s'agissait de garantir l'accès durable à l'approvisionnement en eau de boisson et aux services d'assainissement de base dans les 13 villages de la communauté rurale par un vaste programme de réalisations (3 réseaux d'AEP multivillage assurant la desserte à domicile, réalisation de près de 1 000 latrines familiales) et d'actions de renforcement de la gestion communautaire (structuration des Asufor). Développés avec l'Ong italienne Acra, ces programmes ont été rendus possibles par la mobilisation de financements importants (1,6 et 2,6 mil-

lions d'euros) et diversifiés : ville et agglomération de Cherbourg-Octeville, communauté rurale de Coubalan, agence de l'eau Seine-Normandie, ministères français et italiens des Affaires étrangères, Union européenne (Facilité eau), Etat du Sénégal (prêt de la Banque africaine de développement).

Depuis 2011, encouragé par cette expérience, le consortium de partenaires a élargi son intervention aux trois autres communautés rurales de l'arrondissement de Tengory. Objectifs : assurer l'accès à l'eau pour l'ensemble des 70 000 habitants et atteindre un taux d'accès de 60 % pour l'assainissement. La communauté urbaine de Cherbourg contribue au financement (via la loi Oudin-Santini) et apporte son expertise technique (études de faisabilité, suivi des réalisations).





Latrine en construction dans la commune de Coubalan.

► Le fonctionnement des équipements (interconnexion des AEP) et leur gestion reposent sur un principe de mutualisation solidaire qui permet aux Asufor regroupées au sein de la Fédération des Asufor de Tengory d'offrir un tarif de vente unique et abordable pour tous les usagers. La recherche de fiabilité technique et financière se double d'un souci d'assurer en continu la qualité de l'eau fournie. A cet effet, un laboratoire d'analyse de l'eau a été implanté au sein de l'université de Zinguinchor. •



Professionaliser les services d'eau potable : l'expérience de la gestion déléguée

De nombreux gros bourgs ruraux font face à de sérieux problèmes en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Les systèmes en place ne sont plus adaptés à la demande d'une population rurale qui aspire globalement à de meilleurs niveaux de service. Face à ce constat et suite à des sollicitations des ressortissants, le Gret (Groupe de recherche et d'échanges technologiques) a initié, avec de nombreux partenaires techniques et financiers, le Programme d'appui aux communautés rurales pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement au Sénégal (Pacepas), programme d'interventions novateur portant sur l'ingénierie technique et institutionnelle.

Les collectivités locales ont été renforcées dans leur mission de planification pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en étant impliquées dans la réalisation d'outils d'aide à la décision (PLHA, plan directeur d'assainissement de Diawara). Elles ont également contribué à l'intensification des systèmes d'approvisionnement.

A Moudéry et Diawara, les usagers ont bénéficié d'un dispositif de subvention financé par les communes. Concrètement, les communes ont versé une subvention globale à l'association d'usagers qui a ensuite consenti une subvention forfaitaire de 25 000 Fcfa par raccordement

domiciliaire (20 000 Fcfa restant à la charge de chaque bénéficiaire). L'amélioration de l'accès à l'eau potable a été assurée dans une dizaine de localités par des travaux de réhabilitation et d'extension. Six réseaux d'adduction d'eau potable (dont une station de potabilisation des eaux du fleuve Sénégal de Diawara réalisée avec l'appui des migrants, du PAISD et de la ville de Paris) desservent plus de 1 000 connexions domiciliaires et 35 bornes-fontaines qui alimentent plus de 38 000 usagers. Pour chaque localité les options techniques ont été choisies en fonction de la situation de la ressource en eau ou aisément mobilisable et à un coût raisonnable.

Les services techniques de l'Etat, Brigade des puits et forages de Goudiry) ont été associés aux phases de validation des options techniques et à la réception des ouvrages. Les services déconcentrés de l'Etat ont également été associés au volet particulièrement innovant : la gestion déléguée du service de l'eau.

Si, selon le cadre institutionnel usuel, les Asufor sont bien attributaires d'une



Station de potabilisation des eaux du fleuve Sénégal à Diawara.

mission d'intérêt général sous forme de délégation d'exploitation des équipements relevant du patrimoine de l'Etat, dans le cadre du Pancepas les Asufor assurent essentiellement une fonction de représentation des usagers et de contrôle de performance de l'exploitant.

La logique est de dégager les Asufor des fonctions et responsabilités complexes d'exploitants pour les confier à des professionnels disposant de compétences et d'expériences en matière de gestion technique et commerciale des services de production et de distribution d'eau potable.

Depuis 2011, deux opérateurs sénégalais sélectionnés sur appel d'offres assurent l'exploitation des réseaux. •



L'assainissement, une préoccupation croissante



Souvent présenté comme le parent pauvre, le secteur de l'assainissement fait néanmoins l'objet d'une attention notable de la part des acteurs de coopération. Si les projets axés uniquement sur l'assainissement demeurent peu nombreux, la plupart des interventions comprennent désormais des volets eau et assainissement combinés. Les principaux partenaires financiers (ministères des Affaires étrangères, AFD, agences de l'eau) ont joué un rôle incitatif non négligeable pour la mobilisation sur ce domaine.

Une étude globale pour l'assainissement rural

Initiée par l'Ong Eau Vive et faisant l'objet d'une déclinaison spécifique au Sénégal, "l'Etude des conditions de diffusion des ouvrages d'assainissement autonome en milieu rural Sahélien" alimente les réflexions sur le thème global de l'assainissement. Elle a pour objectif principal d'identifier les conditions techniques, financières, économiques, sociales, organisationnelles et institutionnelles favorables au développement de l'assainissement autonome en milieu rural au Sénégal. www.pseau.org/outils/biblio/



Une latrine douche par concession à Ndiouye

Comme beaucoup de petites localités rurales, le village de Ndiouye (1 000 habitants), situé dans le département de Tivaouane, se caractérise par un manque d'infrastructures sanitaires. Les besoins des populations en équipements adéquats ont été exprimés auprès de Caritas, qui intervient sur la zone. La confirmation de cette demande s'est traduite par une contribution en numéraire à hauteur

de 20 % du coût de chaque installation (60 000 Fcfa payables en trois tranches) et une participation aux travaux (creusement de la fosse, apport de sable). Peu expérimentée, l'association lyonnaise Alter&Gone s'est engagée sur ce projet en mobilisant l'expertise de Caritas et les financements du Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau du Grand Lyon.

Conforme au standard préconisé par l'Etat (Pepam), l'option technique retenue est une douche et une latrine double fosse ventilée par concession, ce qui correspond à un niveau de service élevé en zone rurale. Le recours à un maçon préalablement formé dans le cadre de programmes antérieurs de Caritas a assuré la bonne qualité de la maîtrise d'œuvre. Au total 14 latrines douches ont été réalisées. Un comité de salubrité veille à l'entretien des équipements et aux bonnes pratiques d'hygiène au niveau de l'ensemble des concessions. •



L'option mini-réseau d'égout pour Cayar

Situées sur le littoral de l'océan Atlantique et réunies par la pêche comme activité économique commune, les municipalités de Lorient et de Cayar sont jumelées depuis 1998. Les 19 000 habitants de Cayar sont confrontés à des difficultés de gestion des déchets liquides. Les camions de vidange ne peuvent en effet pas accéder à l'intérieur de certains quartiers, en raison de l'absence d'une voirie fonctionnelle.

S'appuyant sur l'expertise de l'Ong sénégalaise Enda Tiers Monde et à la suite d'une phase d'études, les deux collectivités ont défini un projet commun : la

création d'un système d'assainissement composé d'un réseau de collecte et d'évacuation des eaux usées domestiques vers une station d'épuration pour traitement avant réutilisation (maraîchage).

Une première étape 2009-2012 bénéficiant de l'appui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne de la région Bretagne et du ministère des Affaires étrangères a été consacrée au dimensionnement et à la réalisation d'une unité de traitement des eaux usées, à laquelle sont directement raccordées près de 6 000 personnes.

Au-delà des spécificités techniques, l'intérêt de ce projet, dont la commune de Cayar assure la maîtrise d'ouvrage, repose sur les modalités de gestion de l'équipement. A la charge des usagers, les coûts d'exploitation du service d'assainissement sont intégrés à la facture d'eau perçue par l'Asufor qui reverse la part assainissement à la structure associative en charge du système d'assainissement. •



Zoom

Gestion intégrée de l'assainissement liquide et solide du village de Ngueye Ngueye

L'association "Les Jaambar", du village de Ngueye Ngueye (département de Bambey, région de Diourbel), a sollicité un cofinancement du Fonds social de développement (FSD) pour la création de latrines, d'un dépotoir et le nivellement des tas d'ordures du village.

L'accompagnement de cette association dans la mise en œuvre du projet a fait évoluer les activités initialement prévues et a ouvert de nouveaux volets permettant de valoriser les déchets et créer ainsi des revenus additionnels. Accompagné par de nombreux partenaires, dont l'universi-

té Cheikh Anta Diop de Dakar, le service régional d'assainissement, le programme national de biogaz domestique (PNB-SN) et une association spécialisée en agroécologie, le projet a financé 152 latrines familiales, 5 biodigesteurs pilotes, un centre de collecte, de stockage et de tris des déchets, un périmètre maraîcher communautaire et la création d'un groupe d'intérêt économique afin de gérer les activités ainsi créées.

Au-delà de régler la question de la gestion des boues de vidange, le système des biodigesteurs a permis aux foyers bénéficiaires d'économiser 200 kg de bois par mois (consommation moyenne mensuelle pour un foyer de 8 personnes) et de produire près de 20 sacs de com-

postes de 50 kg par mois, revendus environ 6 € le sac sur le marché. L'expérimentation des biodigesteurs ayant fait leur preuve, plus de 50 foyers de la localité ont sollicité un accompagnement pour doter leur concession de ce système. Le centre de tri a généré en un mois l'achat de près de deux tonnes de déchets aux habitants de Ngueye Ngueye. Revendus à une entreprise de recyclage de plastique, cela a permis de réaliser une plus-value équivalente à trois fois le prix d'achat. L'association, accompagnée par l'Agence régionale de développement, envisage d'ouvrir un centre de stockage à Bambey afin de devenir une référence régionale. •

• **Info+** *Assainissement, énergie et coopération : l'option biogaz.*
Ouvrage à consulter sur : www.pseau.org/outils/biblio/



Eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire

En milieu scolaire, l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures fonctionnelles (accès à l'eau, sanitaires) ont une incidence directe sur la scolarisation, en particulier celles des filles. Ces dernières années, plusieurs Ong ont consacré des opérations pilotes à l'amélioration des conditions sanitaires et à la promotion de l'éducation à l'hygiène en développant des approches et des supports pédagogiques qui

peuvent désormais faire l'objet de réplique. Aide et Action est ainsi intervenu (2008-2010) en région de Kolda (réalisation et dispositif d'entretien de 59 blocs sanitaires), Eau vive a également développé un programme d'équipement et d'éducation à l'hygiène en lien avec l'Unicef à l'échelle de la région de Kédougou. Enfin, Le Partenariat intervient sur les régions de Saint-Louis et Matam.



L'hygiène intégrée à l'enseignement en région de Saint-Louis et Matam

En région de Saint-Louis, environ 50 % des écoles ne bénéficient d'aucun équipement pour l'eau potable et l'assainissement. Depuis 2007, l'Ong Le Partenariat conduit avec l'appui de l'agence de l'eau Artois Picardie, du conseil général du Nord, du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, de la ville de Saint-Laurent Blangy, du syndicat intercommunal d'assainissement de Valenciennes et de la société des eaux du Nord, un programme conçu avec l'inspection d'académie de Saint-Louis, les inspections départementales de Dagana et de Podor (IDEN), le service régional de l'hydraulique, le service de l'hygiène et les districts sanitaires.

Décliné en plusieurs phases, ce programme porte sur trois activités complémentaires :

- fournir un accès à l'eau et à l'assainissement aux écoles en étant dépourvues ;
- mettre en place des mesures d'accompagnement et de valorisation des équipements ;
- sensibiliser les élèves à l'hygiène.

Sa mise en œuvre élargie à la région de Matam s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs locaux : les collectivités locales, les inspections d'académie, les associations de parents d'élèves, les enseignants et les élèves,



Latrines en milieu scolaire dans la région de Matam.

à tous les degrés de la réalisation du programme. A travers l'accès à l'eau et à l'assainissement, des actions de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement sont développées dans chacune des 35 écoles d'intervention, au bénéfice des élèves mais également des populations environnantes. Des outils pédagogiques, élaborés en concertation avec les IDEN, servent de support en vue d'intégrer ces enseignements aux cursus scolaires.

Conduite en 2010 et actualisée en 2013, une étude a dressé un état des lieux exhaustif de la situation pour l'ensemble

des écoles de la région de Saint-Louis et de Matam afin de définir une stratégie pour le secteur, de coordonner les interventions et de mobiliser de nouveaux partenaires.

A partir de cette expérience méthodologique, une nouvelle phase d'intervention s'est déroulée de 2011 à 2013. Elle a concerné 66 établissements scolaires avec un volet renforcé en matière de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement. L'expertise acquise est également sollicitée dans

le cadre du Programme d'appui aux initiatives des collectivités locales pour l'hydraulique et l'assainissement en région de Saint-Louis (AICHA 2012-2014). Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre la région de Saint-Louis et les régions Nord-Pas de Calais et Midi-Pyrénées. Elle est conduite par l'agence régionale de développement et le Gret avec le soutien des agences de l'eau Seine-Normandie et Adour Garonne. •



Perspectives

L'amélioration des conditions d'accès et de gestion des services d'eau potable et d'assainissement se confirme au Sénégal, même si des disparités demeurent à l'échelle du pays et au niveau infra régional. L'effort à fournir pour atteindre les objectifs du Sénégal pour l'assainissement demeure important en zone rurale.

La mobilisation accrue des acteurs non gouvernementaux français et sénégalais concourt à ces résultats encourageants. Le secteur de l'eau apparaît comme un axe majeur de mobilisation. Cette tendance de fond ne semble pas prête de ralentir. De plus en plus articulées aux programmes d'intervention étatiques, les initiatives non gouvernementales voient leur efficacité et leurs impacts confirmés.

Dès maintenant, forts des premiers résultats enregistrés, de nombreux programmes multiacteurs entament de nouvelles phases d'interventions. Des par-

tenariats récemment formalisés ou plus anciens (en coopérations décentralisées notamment) peuvent démarrer des opérations en se référant aux enseignements acquis et validés.

La reconnaissance des collectivités sénégalaises dans le pilotage des opérations et leur implication croissante en matière de gouvernance locale du secteur, notamment pour la planification et la régulation des relations entre les populations et les acteurs locaux de la filière, est aujourd'hui incontestable.

Ce rôle désormais pivot des collectivités pourrait connaître un renforcement institutionnel à court et moyen terme. Le secteur de l'eau est régulièrement évoqué comme faisant partie des domaines de compétences transférables de l'Etat aux collectivités dans le cadre d'une prochaine étape de décentralisation au Sénégal.

La coopération décentralisée et non gouvernementale franco-sénégalaise

Enjeux et partenariats pour l'eau et l'assainissement

En matière de coopération décentralisée et non gouvernementale, les initiatives franco-sénégalaises se sont multipliées ces dernières années dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Ces partenariats contribuent à un meilleur accès des populations à ces services essentiels ; ils jouent aussi un rôle majeur en matière d'appui au développement local.

Bien que nombreuses et de plus en plus efficaces, ces initiatives manquent pourtant de visibilité. C'est pourquoi le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, le programme Solidarité-Eau et l'unité de coordination du Pepam se sont rassemblés pour produire ce document, qui vise à dresser un état des lieux des pratiques et des opportunités d'interventions pour les acteurs français au Sénégal.

SÉNÉGAL

programme
Solidarité-Eau

